



## ÉVALUATION PARTICIPATIVE DES CADRES INSTITUTIONNELS POUR UNE GOUVERNANCE OPTIMALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

### RÉSUMÉ EXÉCUTIF

#### CONTEXTE

1. Au Sommet de Johannesburg en 2002, la communauté internationale, dans son ensemble, a adopté un plan d'action appelé « le Plan d'action de Johannesburg », dans lequel tous les pays ont pris l'engagement de se doter de Stratégies nationales de développement durable (SNDD) pour l'horizon 2005. Une SNDD, telle que définie par les Nations Unies, est « un processus coordonné, participatif et itératif de jugements et d'actions permettant d'atteindre des objectifs économiques, environnementaux et sociaux d'une façon équilibrée et intégrée aux niveaux nationaux et locaux ».
2. Le Plan d'action de Johannesburg reprenait les engagements du Sommet de la Terre de Rio de 1992 mis à jour à partir du bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et à la lumière des nouveaux défis et des évolutions observées depuis Rio aux plans social, économique et environnemental.
3. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a activement participé aux deux Sommets, celui de Rio et celui de Johannesburg. C'est dans ce contexte qu'elle s'est dotée, suite à son Sommet de Ouagadougou (2004) et en application des résolutions de Johannesburg, d'un Cadre stratégique décennal, recommandant à ses États et Gouvernements membres l'adoption de SNDD, leur rapprochement au niveau régional et la valorisation des meilleures pratiques. À travers la présente étude, elle dresse le bilan de son action dans ce domaine en s'intéressant tout particulièrement à la gouvernance de cette stratégie.
4. L'Assemblée Générale des Nations Unies, par sa Résolution A/64/236 du 24 décembre 2009 a décidé de l'organisation en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil) d'une Conférence Mondiale intitulée « Conférence Mondiale sur le Développement Durable 2012 » ou Rio+20. Le thème de la gouvernance du développement durable sera justement l'un des items à l'agenda de la Conférence de Rio + 20. La Francophonie veut contribuer, comme par le passé, aux travaux de cette conférence.
5. C'est dans ce contexte que la Francophonie a lancé, début 2010, à travers son organe subsidiaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), une étude dont le principal objet est de faire un état des lieux de la gouvernance du développement durable dans ses États membres, dans le but de dégager des orientations pratiques et une stratégie opérationnelle pour une Gouvernance optimale du Développement Durable.

## Les principales étapes de l'étude

6. L'étude a été conduite en quatre étapes :

- a. *La 1<sup>ère</sup> étape* est une revue motivée de littérature ayant permis de bien cerner les concepts et de construire le cadre d'analyse des situations nationales de mise en œuvre du développement durable.
- b. *La 2<sup>ème</sup> étape* a été organisée autour d'un questionnaire distribué à l'ensemble des pays membres de la Francophonie pour recueillir l'information utile sur l'état de la mise en œuvre, dans ces pays, des SNDD et des autres mécanismes de planification stratégique. Les réponses à ce questionnaire ont été analysées suivant les principes directeurs et le cadre conceptuel élaboré à partir de la revue de littérature.
- c. *La 3<sup>ème</sup> étape* s'est appuyée sur des études de cas pour compléter, in situ, le recueil d'information sur la gouvernance du développement durable dans les pays membres de la Francophonie. Les pays les plus représentatifs des situations rencontrées sur le terrain, suivant les réponses tirées du questionnaire, ont été appelés à documenter leurs cas dans le cadre conceptuel dégagé de la revue de littérature. Il s'agit de palier les insuffisances des résultats de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> étape, et d'approfondir l'analyse de l'état actuel de la gouvernance du développement durable.
- d. *La 4<sup>ème</sup> étape* a consisté en l'organisation d'un atelier participatif de restitution ayant regroupé l'ensemble des pays impliqués dans le processus. L'ensemble des résultats obtenus, ceux tirés de la revue de littérature et du questionnaire, et les études de cas, ont été présentés au cours de cet atelier. Une analyse collective et participative de ces résultats a permis de dégager, comme escompté, *des orientations pratiques et une stratégie opérationnelle pour une Gouvernance optimale du Développement Durable* dans les pays membres de la Francophonie. Des axes d'intervention ont aussi été proposés en ce qui concerne la contribution de la Francophonie dans le processus préparatoire de Rio+20.

Ce rapport fait un rappel motivé et synthétique de ces résultats avant d'exposer les orientations pratiques et la stratégie opérationnelle retenues pour une gouvernance optimale du développement durable dans les pays membres de l'OIF.

## LES RÉSULTATS

### Revue de littérature

7. La revue de littérature a permis de clarifier et de fixer les concepts de base déterminants pour l'étude, et notamment ceux de développement durable, de stratégie nationale de développement durable, de gouvernance et de gouvernance optimale du développement durable.

**Le développement durable** est compris « *comme une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle* », selon la définition qu'en donne l'organisation internationale de la Francophonie

« **La gouvernance** est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions. L'objectif de la **gouvernance** est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun »<sup>1</sup>.

Selon le Dictionnaire du développement durable édité par l'OIF<sup>2</sup>, la Gouvernance c'est « *l'art ou la manière de gouverner qui vise un développement économique, social et institutionnel durable, en maintenant un sain équilibre entre l'État, la société civile et le marché économique* »

8. La revue aura surtout permis d'élaborer un cadre conceptuel d'évaluation de l'état de la mise en œuvre de la gouvernance du développement durable dans les pays. Les principaux éléments de cet instrument d'évaluation sont :

- a. *L'état du cadre institutionnel national* dans lequel se conduisent les politiques et se mettent en œuvre les plans, programmes et projets de développement, et comprenant l'ensemble des textes, des institutions publiques et des organes concourant à la réalisation du développement durable (la Constitution, les lois et les décrets; les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; les unités décentralisées et l'administration publique );
- b. *La coordination stratégique* se référant à l'organisation et à la gestion des relations entre les différentes institutions publiques et non-publiques engagées dans la gouvernance du développement durable (à travers un Conseil national de développement durable, un Forum national de développement durable, un Comité interministériel, des relations informelles...);

<sup>1</sup> Encyclopédie du développement durable (<http://www.vedura.fr/gouvernance/>)

<sup>2</sup> Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004 (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>)

c. *Les interactions avec les paliers infra et supra nationaux* traitant de la prise en compte des engagements internationaux et régionaux, des relations avec les paliers locaux (ces relations sont importantes lors de la mise en œuvre) et de la mise en cohérence des actions à ces différents paliers;

d. *La prise en compte des parties prenantes* telles que définies par l'Agenda 21, les institutions, les groupes de personnes et les individus, dont l'engagement et la participation à la prise de décisions sont essentiels dans le processus de gouvernance du développement durable. Les critères d'évaluation sont la composition, la nature et la fréquence des consultations, le rôle de ces parties dans le processus ;

e. *Le suivi et l'évaluation continue* réalisés suivant les règles de l'art par l'État, un tiers indépendant ou les pays pairs, sur la base d'indicateurs acceptés par les parties prenantes, avec diffusion publique des résultats et production de recommandations aux institutions publiques.

### L'enquête, les Études de cas et l'atelier participatif

9. Sur 56 questionnaires diffusés, 18 ont été remplis et retournés, ce qui représente un taux de réponse de 32,1%. Treize (13) des réponses (72%) proviennent d'États ou de Gouvernements membres de l'OIF du Sud (pays sahéliens, forestiers, côtiers, insulaires) et 5 (28%) du Nord (Europe, Amérique). Cinq (5) pays sur les 13 sollicités (38%) ont préparé une étude de cas présentée à l'atelier participatif. L'atelier qui s'est tenu à Ouagadougou courant décembre 2010, a réuni, sur 3 jours, une quarantaine de personnes de 15 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

10. Les faits saillants suivants ressortent du dépouillement des questionnaires:

a. Une quinzaine de mécanismes de planification stratégique, concourant à des degrés divers au développement durable, sont aujourd'hui mis à contribution dans les pays. Les plus courants concernent la mise en œuvre des conventions issues de Rio (au moins 10 pays sur les 18, soit 56%), la lutte contre la pauvreté (10 sur les 13 PVD, soit 77%), le processus de Marrakech sur les modes de consommation et de production (10 sur 18, soit 56%) et le développement durable (10 sur 18, soit 56%). Les cadres de gouvernance du développement durable en présence dans les pays sont ainsi de type global et multidimensionnel (10 pays, soit 56%), intersectoriel (7 pays, soit 39%) et sectoriel (1 pays) ;

b. 10 pays (56%) disposent d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) au moins à l'étape 3 de la mise en œuvre, suivant les critères d'évaluation de l'OCDE [au nombre de 5: i-aucune action entreprise, ii-composantes et critères de développement durable mis en place, iii-développement de SNDD en cours, iv-textes approuvés par le gouvernement, v-SNDD mise en œuvre] ;

11. D'une façon générale, les pays membres de l'OIF disposent d'un cadre de gouvernance du développement durable et, dans la majorité des cas (56%), d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) relativement fonctionnelle. Dans les pays qui ne disposent pas d'une telle stratégie, un cadre de gouvernance remplissant des fonctions similaires existe, où la volonté d'évoluer vers une SNDD est manifeste.

Plusieurs défis, et notamment ceux (i) de participation des parties prenantes, (ii) de fonctionnalité et (iii) d'intégration transversale des enjeux du développement durable restent cependant encore à lever dans tous les cas.

12. L'analyse de l'état de la gouvernance du développement durable conduite suivant le cadre conceptuel d'évaluation élaboré aux 1ères étapes de l'étude le confirme:

a. *Les cadres institutionnels nationaux* sont récents, et le plus souvent en cours d'élaboration à partir de structures et mécanismes préexistants. Dans les pays disposant d'une SNDD, c'est une loi, un décret présidentiel ou un arrêté ministériel qui fondent ces cadres (90%) et, dans très peu de cas, un article de la constitution. Dans les cas des pays en développement, la base juridique, très fragmentée, demande à être consolidée.

Ces cadres sont très souvent rattachés aux ministères chargés de l'environnement, trahissant un déséquilibre patent entre les différents piliers du développement durable en faveur de l'environnement. Un biais socio-économique existe aussi dans les pays ayant basé leur stratégie sur la lutte contre la pauvreté.

b. *La coordination stratégique* se fait dans la plupart des cas à travers des commissions, des Conseils ou des comités chargés de la concertation entre les différents acteurs. Généralement bien structurés dans les pays disposant de SNDD, ces organes de coordination souffrent encore d'un déficit de clarification et de reconnaissance de leurs rôles. De ce fait et même dans ces cas, les fonctionnements en silo, avec des logiques internes propres, perdurent entre les différents et nombreux mécanismes de planification stratégique existants et aussi entre les

ministères, la situation étant encore plus prononcée dans les pays ne disposant pas de SNDD.

- c. *L'interaction entre les différents paliers de gouvernement* reste à renforcer *au niveau infra*, surtout dans les pays en développement où les collectivités territoriales demeurent encore insuffisamment associées à la définition des orientations stratégiques, à la planification et à la mise en œuvre. Les démembrements locaux des administrations centrales le sont bien mieux. Les progrès sensibles enregistrés ces dernières années avec les lois sur la décentralisation, en modifiant les dynamiques locales, créent les bases d'une plus grande participation des collectivités aux prises des décisions et à leur mise en œuvre.

*Au niveau supra*, les pays sont étroitement associés aux concertations mondiales sur l'environnement, le développement et le développement durable, certes avec des moyens d'influence limités. Ils sont actifs dans des communautés économiques régionales dont les actions peuvent être renforcées dans le sens d'une plus grande prise en compte du développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets de développement communautaires et aussi dans les concertations mondiales sur le développement durable.

- d. *La prise en compte des parties prenantes* est généralement de niveau élevé en ce qui concerne les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités locales, le commerce et l'industrie, et la communauté scientifique et technique. Elle reste à améliorer en ce qui concerne les femmes, les enfants et les jeunes ainsi que les populations autochtones. Les instruments de consultation privilégiés sont les forums nationaux, les ateliers de validation et de révision des documents de stratégie. Ces prises en compte restent occasionnelles, voire ponctuelles et sont marquées par une importante asymétrie entre les phases de consultation où elles sont élevées et les phases de mise en œuvre et d'évaluation où elles sont limitées, voire inexistantes dans certains cas.
- e. En ce qui concerne *le suivi/évaluation*, peu de pays parmi les pays en développement, disposent des instruments idoines, des objectifs de développement durable de long terme (surtout dans les pays ne disposant pas de SNDD), des indicateurs acceptés de tous, des ressources techniques et financières, pour en assurer la *systematicité* et la transparence. On assiste de plus en plus à un recours à l'approche de « revue par les pairs » qui a permis à certains pays de faire des progrès sensibles dans la conception et la mise en œuvre de leur cadre de gouvernance du développement durable.

### Contraintes, besoins exprimés et conditions de réussite identifiées

13. Le processus engagé aura aussi permis de cerner les difficultés que rencontrent les acteurs dans leurs vécus quotidiens, les besoins d'appuis à ces acteurs et les conditions nécessaires pour asseoir les bases d'une gouvernance optimale du développement durable. Ainsi :

- a. Au titre *des difficultés* qu'ils rencontrent sur le terrain, les acteurs soulignent (i) le manque chronique et récurrent de ressources (humaines, techniques, financières) adéquates, (ii) une volonté politique bien en deçà des enjeux, (iii) des carences opérationnelles, comme le flou relatif à la définition des rôles des institutions engagées dans le processus. La multiplication, surtout dans les pays en développement, des mécanismes de planification stratégique encouragée par la coopération multilatérale, complique la situation en entretenant des visions sectorielles cloisonnées du développement durable et en faisant peser sur les maigres ressources disponibles un surcroît de charges opérationnelles pénalisantes pour une gouvernance optimale du développement durable.
- b. *Les besoins exprimés* ciblent principalement le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le sens d'une meilleure maîtrise des concepts, des enjeux et des pratiques relatifs à la gouvernance du développement durable. Les domaines ciblés concernent (i) la recherche et développement, (ii) le transfert de technologies, (iii) les outils d'intégration de l'environnement (évaluation d'impact, évaluation environnementale stratégique, économie de l'environnement) et de gouvernance du développement durable, (iv) la conception et la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable et (v) les techniques de suivi évaluation. La revue par les pairs suscite un intérêt marqué et sa généralisation a été suggérée comme point de départ d'un processus des mutations souhaitées vers la dotation de chaque pays d'une Stratégie nationale de Développement durable (SNDD) fonctionnelle.
- c. En ce qui concerne *les conditions de réussite*, les acteurs soulignent l'importance de la volonté et de l'engagement politiques au plus haut niveau de l'État. D'où la recommandation d'un rattachement hiérarchique élevé (présidence ou primature) pour l'organe national d'animation et de la gouvernance du développement durable. La création d'un ministère dédié au développement durable aux compétences analogues à celles des « défunts » ministères du plan

et auquel serait confié cette animation s'inscrit dans le même registre. Dans tous les cas, une définition non équivoque du rôle de cet acteur essentiel et des autres, dans un cadre institutionnel cohérent avec les enjeux et les objectifs nationaux de développement, participe de ces conditions. La conception d'un tel cadre, le choix des objectifs de long terme et des actions à conduire, et la conduite de ces actions, doivent se faire de façon participative avec des outils et des instruments de suivi-évaluation adaptés. Un financement dédié reste dans tous les cas le gage d'une action réussie et pérenne.

### **Orientations pratiques et stratégie opérationnelle pour une gouvernance optimale du développement durable**

14. L'une *des principales conclusions de l'étude* sur l'état de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone, est que la SNDD est le mécanisme à privilégier pour rendre cette gouvernance optimale. Les autres mécanismes de planification stratégique existants, telle la stratégie de réduction de la pauvreté, ne peuvent être un substitut satisfaisant. Ils constituent cependant une base pertinente sur laquelle les pays peuvent s'appuyer pour construire une SNDD opérationnelle. Les Commissions et autres Comités nationaux de développement durable mis en place ici et là participent à souhait des dispositifs institutionnels nécessaires pour une gouvernance optimale du développement durable. Leurs rattachements hiérarchiques doivent être étudiés pour que la stratégie joue pleinement son rôle de cadre intégrateur de l'ensemble des énergies concourant au développement durable. L'atelier participatif de Ouagadougou a fait siennes ces conclusions et en a tiré une recommandation forte pour les pays membre de l'OIF, demandant à chacun de se doter d'une Stratégie nationale de développement durable. C'est dans ce contexte général qu'il convient de situer les orientations pratiques et la stratégie opérationnelle proposées ici.

15. Les orientations *pratiques retenues* sont au nombre de 2

- a. Apporter aux pays qui ne disposent pas d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) les appuis nécessaires pour qu'ils s'en dotent;
- b. Apporter à l'ensemble des pays les appuis nécessaires pour rendre ces SNDD opérationnelles.

16. La stratégie *opérationnelle* qui fixe les axes d'intervention permettant d'atteindre ces objectifs se décline de la manière suivante :

a. Création, dans les pays, *des conditions de réussite*, avec les actions suivantes :

- Sensibiliser les décideurs (ministres, parlementaires, magistrats, chefs d'entreprises) sur les enjeux et les co-bénéfices d'une gouvernance optimale du développement durable. Des ateliers de haut niveau, d'une à deux journées, centrés sur ces enjeux et des success stories dans ce domaine sont recommandés ;
- Former les opérateurs nationaux sur les concepts en jeu et sur les pratiques optimales dans le domaine à travers des séminaires spécialisés régionaux, puis nationaux (en s'appuyant sur les personnes formées au niveau régional) pour atteindre un plus large public au plan national.

b. Accompagnement *des processus locaux* de mise en place des stratégies nationales de développement durable :

- Apporter aux intervenants nationaux les appuis conceptuels, opérationnels et techniques (juridiques notamment) nécessaires pour asseoir les bases d'un cadre institutionnel, réglementaire et normatif cohérent avec les objectifs de développement à long terme du pays ;
- Appuyer les intervenants nationaux dans la conception et le développement de la SNDD elle-même : compréhension des enjeux, fixation équilibrée des objectifs de développement durable, définition des actions à mener pour construire le développement durable et de la façon de les mener efficacement.

c. Accompagnement *des processus d'opérationnalisation* des SNDD :

- Aider à la mise en place et à la mise en œuvre de mécanismes idoines de pérennisation des actions engagées. La création d'institutions dédiées correctement outillées et dotées des ressources nécessaires, et de procédures administratives de sanctions positives ou négatives, participent d'une telle dynamique ;
- Aider à la création des conditions d'une reddition de compte qui en assurent la périodicité. Des procédures administratives appropriées, mais surtout la production de contenus utiles à d'autres structures situées en amont ou en aval permettraient d'installer définitivement la reddition des comptes dans les pratiques locales et la durée ;

- Aider à la mise en place et à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation opérationnel. La conception et la mise en place, avec les procédures de renseignement nécessaires, d'un corps d'indicateurs simples à utiliser est de la première nécessité. La formation aux outils spécialisés est également à considérer.

Une revue par les pairs, en amont des processus nationaux, est recommandée pour déterminer les conditions de réussite et les actions à engager aux différents niveaux.

Pour assurer un accompagnement efficace des pays, l'OIF devrait se doter d'une *Unité volante d'Experts* (une sorte de Task force SNDD) constituée de personnes rompues à l'ensemble des disciplines et des techniques concernées.

Le Groupe francophone d'experts en développement durable, en gestation, pourrait jouer ce rôle. Mais une telle expertise pourrait être développée au niveau des Commissions économiques régionales comme l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC ou la Commission de l'Océan Indien (COI).

d. Création des bases d'un *processus continu d'autoformation* des acteurs locaux :

- Mettre en place, au niveau de la Francophonie, une communauté de pratique structurée autour de la thématique de la stratégie nationale de développement durable, à l'instar de celles qui existent sur l'évaluation environnementale (SIFÉE) et l'économie de l'environnement. Animées par leurs membres, les communautés, assurent, sur des bases qui leur sont propres :
  - la production et la diffusion d'information et des connaissances,
  - le transfert de connaissances et l'échange d'expérience entre les membres, notamment l'identification et la diffusion de bonnes pratiques visant à valoriser l'expérience acquise par les experts et les institutions francophones ;
  - des rencontres techniques (ponctuelles ou régulières) sur des points stratégiques particuliers ;
  - des échanges sur l'intégration du développement durable dans la culture organisationnelle et administrative des pays

- Susciter la création de communautés de pratiques locales au niveau des pays, en soutien à la communauté de pratique francophone dans une triple perspective, celle d'entretien de la dynamique locale, celle de diffusion à l'ensemble des acteurs locaux des connaissances acquises, et celle d'identification et de collecte des bonnes pratiques locales pour les faire connaître.

## CONCLUSION

17. Au terme de ce processus couronné par un important atelier participatif, il a été convenu *d'œuvrer de façon déterminée*, telle est la principale recommandation, *à doter chaque pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie, d'une Stratégie nationale de Développement durable (SNDD) opérationnelle*.
18. La *stratégie* opérationnelle proposée pour atteindre cet important objectif comprend:
- la Création, dans les pays, des conditions de réussite, avec des actions de sensibilisation en direction des décideurs, et des actions de formation pour tous les acteurs locaux.
  - l'accompagnement des processus locaux de mise en place des stratégies nationales de développement durable, avec des appuis opérationnels pour la construction des cadres institutionnels idoines et la conception de la stratégie, dans le respect strict des priorités nationales de développement,
  - l'accompagnement des processus d'opérationnalisation des SNDD existantes, avec des appuis ciblés visant la pérennisation des actions, une reddition de comptes utiles à d'autres acteurs nationaux, la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace, en visant la *systematicité*,
  - la création des bases d'un processus d'autoformation des acteurs locaux utilisant une communauté de pratique au niveau de l'ensemble de la Francophonie et des communautés de pratiques locales.

Une revue par les pairs, en amont des processus nationaux, est recommandée pour déterminer les conditions de réussite et les actions à engager

La mise en place d'une unité volante d'experts (*Task Force SNDD*) pour apporter les appuis experts nécessaires à la réalisation de ces activités est suggérée.



**Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie  
IEPF**

### **La Francophonie au service du développement durable**

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : «Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité», l'IEPF :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

**Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie (IEPF)**

56, rue Saint-Pierre, 3<sup>ème</sup> étage  
Québec (QC) G1K 4A1  
CANADA

Téléphone: (1 418) 692 5727  
Télécopie: (1 418) 692 5644  
[iepf@francophonie.org](mailto:iepf@francophonie.org) / [www.iepf.org](http://www.iepf.org)

**Avec la collaboration de:**

